



POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

CNW, codes 65, 67 et 40

Hebdomadaires régionaux de Laval, des Laurentides et de Montréal

Projet de parachèvement de l'autoroute 19
avec voies réservées au transport collectif à Laval et à Bois-des-Filion

LA COMMISSION D'ENQUÊTE INVITE LES CITOYENS À S'EXPRIMER

LE 20 OCTOBRE PROCHAIN

Québec, le 1^{er} octobre 2014 – La commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) tiendra la deuxième partie de l'audience publique sur le *Projet de parachèvement de l'autoroute 19 avec voies réservées au transport collectif à Laval et à Bois-des-Filion* par le ministère des Transports, à compter du **lundi 20 octobre 2014 à 19 h, au Centre Embassy Plaza, Salle Gouverneur, situé au 1003, boulevard Curé-Labelle à Laval**. Selon les besoins du public et de la commission, les séances publiques se poursuivront le **mardi 21 octobre à 13 h 30**, au même endroit, ainsi que le **mercredi 22 octobre à 19 h, au Foyer 2 de la Salle Marguerite-Bourgeois du Collège Régina Assumpta, situé au 1750, rue Sauriol Est, à Montréal**.

Les séances seront diffusées en mode audio en direct sur le site Web du BAPE à l'adresse www.bape.gouv.qc.ca.

Cette partie sera consacrée exclusivement à l'audition des mémoires, des opinions verbales et des suggestions des personnes, des municipalités, des organismes et des groupes désireux de donner leur avis à la commission.

COMMENT RÉDIGER UN MÉMOIRE ?

Un mémoire est un document servant à exposer des opinions ou des préoccupations sur un sujet précis. Il permet de développer et de préciser les arguments qui soutiennent cette opinion.

En règle générale, un mémoire comprend les éléments suivants : une courte présentation de la personne, du groupe, de l'organisme ou de la municipalité qui soumet le mémoire, une brève explication de l'intérêt porté au projet, des opinions sur l'ensemble du projet, les préoccupations liées au projet et, le cas échéant, les suggestions et les commentaires susceptibles d'améliorer le projet. Ceux et celles qui décident de ne pas rédiger un mémoire peuvent exprimer leur opinion verbalement au cours de l'audience publique. Une présentation verbale peut être développée de la même façon qu'un mémoire.

Nous vous invitons à prendre connaissance du document intitulé *Les règles de participation en audience publique*. Ce dernier est disponible sur demande ainsi qu'en version électronique sur le site Web du BAPE, au www.bape.gouv.qc.ca, sous la rubrique « Comment participer ».

COMMENT PRÉSENTER UN MÉMOIRE ?

Afin d'assurer une bonne planification du déroulement des séances publiques de l'audience, toute personne qui désire présenter un mémoire ou s'exprimer verbalement au cours de l'audience est invitée à en informer la coordonnatrice du secrétariat de la commission, Renée Poliquin. Vous devez transmettre le formulaire **Avis d'intention** disponible sur le site Web du BAPE **au plus tard le 6 octobre à 16 h** par

l'un des moyens suivants : par courriel à autoroute-laval-bois-des-filion@bape.gouv.qc.ca ou par télécopieur, au 418 643-9474. Si vous n'avez pas accès à un ordinateur ou à un télécopieur, vous pouvez communiquer votre avis d'intention en composant le 418 643-7447 poste 424 ou, sans frais, le 1 800 463-4732.

Afin que la commission puisse en prendre connaissance avant la séance publique, le mémoire, bien identifié au projet, devra être transmis **au plus tard le 16 octobre à 16 h** au secrétaire du BAPE, au 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10, Québec (Québec) G1R 6A6, **à l'attention de Renée Poliquin**. Les personnes désirant transmettre leur mémoire par courrier électronique pourront l'adresser à autoroute-laval-bois-des-filion@bape.gouv.qc.ca.

Par souci de protection des renseignements personnels et puisque le mémoire sera rendu public, nous vous demandons de fournir vos coordonnées sur une page distincte. **Un mémoire transmis sans ces renseignements ne pourra être considéré par la commission**. Le BAPE veille, conformément à la loi, à la protection des renseignements personnels obtenus. Les mémoires seront diffusés sur le site Web du BAPE dès qu'ils seront rendus publics par la commission.

OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?

Vous pouvez consulter les documents relatifs au projet ainsi que les transcriptions des séances de la première partie de l'audience dans les centres de consultation régionaux suivants :

- Bibliothèque Bois-des-Filion, 60, 36e Avenue, Bois-des-Filion ;
- Bibliothèque Germaine-Guèvremont, 2900, boulevard de la Concorde Est, Laval ;
- Bibliothèque d'Ahuntsic, 10300, rue Lajeunesse, Ahuntsic.

L'ensemble du dossier est également disponible au bureau du BAPE à Québec, au 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10 et à Montréal, à la Bibliothèque des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal, Pavillon Hubert-Aquin, au 400, rue Sainte-Catherine Est, de même que sur le site Web du BAPE au www.bape.gouv.qc.ca, sous la rubrique « Mandats en cours ».

LA PARTICIPATION DU PUBLIC EST ESSENTIELLE !

La participation du public est essentielle pour la commission d'enquête. Elle permet d'entendre les arguments, les opinions et les suggestions des participants avant la rédaction du rapport qui sera remis au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. David Heurtel, au plus tard le 14 janvier 2015.

Les personnes qui désirent obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec Renée Poliquin, coordonnatrice du secrétariat de la commission au 418 643-7447 poste 424 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, ou par courrier électronique à l'adresse suivante : autoroute-laval-bois-des-filion@bape.gouv.qc.ca.